



Tours, le 08 Mars 2022

OBJET : admission en Section Sportives à Horaires Aménagés

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les modalités de fonctionnement et d'admission des élèves en section sportives à horaires aménagés.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I – **Fonctionnement** : les élèves sont libérés de cours à partir de 16h00 le lundi, Mardi et Jeudi. Ils sont pris en charge par les instances sportives.

Les cours sont obligatoires du lundi 8h au vendredi 18h selon l'emploi du temps de l'élève. Aucune dérogation ne sera accordée pour quitter la classe avant la fin des cours.

Le lycée Grandmont assure en collaboration avec les entraîneurs, un suivi spécifique de ces élèves.

Les lycéens s'engagent, quant à eux, au travers d'une charte, à participer à certaines activités de l'UNSS et à avoir un comportement irréprochable dans le cadre de leur scolarité. Tout élève qui ne respecte pas la charte ou qui obtient des résultats scolaires insuffisants **se voit exclu du dispositif**.

II – **Admission** : Les dossiers sont examinés par une commission, l'affectation est prononcée par Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale de l'Indre et Loire, sur recommandation de la commission.

La LV1 est l'anglais, les LV2 possibles sont l'Allemand, l'Espagnol et l'Italien.

En première et terminale, les classes à horaires aménagés sont compatibles uniquement avec la filière générale et la filière technologique STMG.

Les dossiers retenus prennent appui sur un projet motivé et doivent satisfaire aux conditions suivantes :

Des résultats scolaires solides, indispensables pour mener de front une scolarité de qualité et la pratique intensive d'un sport avec les meilleures chances de réussite,

Une attitude conforme aux règlements en vigueur dans le lycée et l'instance sportive,

Un bon niveau sportif (sélection départementale, régionale ou nationale), les candidats doivent être connus des instances sportives.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Proviseur Adjoint
En charge des Sections Sportives

M. SETTINI-CERTIN

Lycée GRANDMONT

6, avenue de Sévigné CS 70414 - 37204 Tours cedex 3

Tél. : 02 47 48 78 78 - fax administration : 02 47 48 78 29 - intendance : 02 47 48 78 89

Mél : ce.0370038r@ac-orleans-tours.fr - www.grandmont.fr